



**GRAND  
GUÉRET**

Communauté  
d'Agglomération

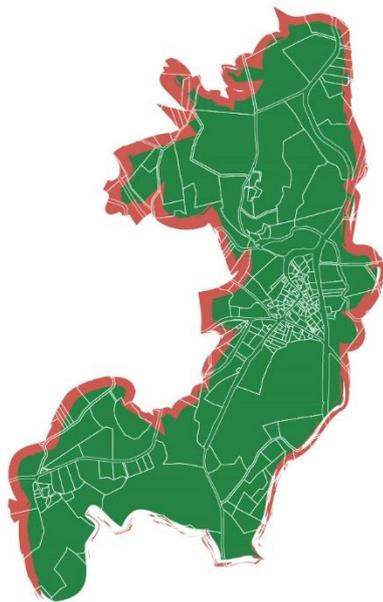
**CAD** experts

**CADexperts**  
Agence de Guéret  
Tel : 05 55 52 21 73



**CABINET ECTARE**  
Agence ECTARE Centre-Ouest  
Tél : 05 55 18 91 60

**CAMPUS**  
DÉVELOPPEMENT  
Tél : 04 73 45 19 44  
Mail : urbanisme@campus63.fr



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Commune de la Chapelle-Taillefert

**5**

# BILAN DE LA CONCERTATION

#### PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2016

#### ARRET DU PROJET

Délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021

#### APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Communautaire du .....

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20210921-228\_21-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2021  
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20210921-228\_21-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2021  
Date de réception préfecture : 23/09/2021

---

## SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Préambule</b>  | <b>4</b> |
| <b>2. Les grandes étapes de la concertation</b>                | <b>5</b> |
| <b>2.1. Extrait de délibérations</b>                           | <b>8</b> |
| 2.1.1. Délibération de prescription                            | 8        |
| 2.1.2. Délibération « débat du PADD »                          | 8        |
| <b>2.2. Tableau récapitulatif des réunions</b>                 | <b>5</b> |
| <b>2.3. Volet communication</b>                                | <b>6</b> |
| 2.3.1. Articles parus dans les bulletins municipaux (extraits) | 6        |
| 2.3.2. Extrait du site Internet du Grand Guéret                | 7        |
| 2.3.3. Outils de concertation numérique                        | 7        |
| <b>3. Annexes – Support du COPIL n°3</b>                       | <b>8</b> |

# 1. PREAMBULE

**Le présent document retrace les grandes étapes de la concertation qui ont été mises en œuvre durant la révision du PLU.** Ce bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour rappel, dans sa délibération de prescription d'élaboration du PLU en date du 20 septembre 2016 (cf ci-dessous), la commune avait fixé les modalités de concertations suivantes, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme :

- « *D'ORGANISER, en complément éventuel de ce qui a déjà été réalisé depuis 2009, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et une mise à disposition des documents d'élaboration du projet de PLU au fur et à mesure de leur avancement (un registre sera mis à disposition du public en mairie, organisation d'au moins une réunion publique) ».* **Il est à noter qu'en raison du contexte de crise sanitaire lié au COVID-19, le Grand Guéret et la commune de la Chapelle Taillefert n'ont pu organiser la tenue d'une réunion publique prévue initialement en 2020, pour présenter les éléments clés du PADD, règlements graphique et écrit.**

Il convient de noter que le Conseil Municipal a également délibéré le 3 octobre 2017 pour autoriser l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Depuis le 27 mars 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente pour la révision/révision des documents d'urbanisme, et gère ainsi les différentes procédures jusqu'à leur terme.

**Le Grand Guéret et la commune ont souhaité inscrire la concertation au cœur de la démarche d'élaboration du PLU** en proposant un dispositif adapté aux problématiques de la commune ; ce dispositif a été par ailleurs appuyé par **un volet communication** afin d'accorder une place importante à l'information des forces vives du territoire et plus généralement de la population.

La démarche a été ainsi marquée par **une information régulière sur le site internet du Grand Guéret** (<https://www.agglo-grandgueret.fr/elaboration-revision-des-documents-durbanisme>), par la mise en place d'outils de concertation papier et numérique afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'exprimer et enfin par **des articles dans la presse locale, le bulletin municipal et le Mag de l'agglo.**

A noter que **le service « Urbanisme » du Grand Guéret a reçu une dizaine de ménages pour leur expliquer les enjeux de la révision du PLU ; toutefois, aucune de ces rencontres ne s'est traduite par un courrier ou une note écrite.**

## 2. LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION

**NB : les délibérations de prescription et de débat sur le PADD sont jointes en annexes.**

### 2.1. Tableau récapitulatif des réunions

**Nomenclature des sigles :**

- *COFIL* : Comité de Pilotage
- *PPA* : Personnes Publiques Associées

| Réunions techniques PLU   |   | Réunions du Conseil Municipal et/ou communautaire |   |
|---------------------------|---|---|---|
|                           |   | <b>20 septembre 2016</b>                          | <b>Lancement de la démarche de révision du PLU (délibération de Prescription)</b> |
|                           |   | <b>29 mai 2017</b>                                | Achèvement de la procédure d'élaboration du PLU par le Grand Guéret.              |
| <b>Février 2018</b>       | Réunion de lancement (4 PLU + 3CC) Grand Guéret – COFIL n°1       |   |   |
| <b>Juin-décembre 2018</b> | Diverses séances de travail techniques sur différents volets      |   |   |
| <b>24 janvier 2019</b>    | COFIL n°2 (élus) : diagnostic                                     |   |   |
| <b>24 janvier 2019</b>    | Séminaire « PADD »  |   |   |
| <b>22 octobre 2020</b>    | Séance de travail n°1 sur le zonage                               |   |   |
| <b>14 décembre 2020</b>   | Séance de travail n°2 sur le zonage                               | <b>15 juin 2021</b>                               | <b>Conseil municipal : Débat sur le PADD</b>                                      |
| <b>27 mai 2021</b>        | COFIL n°3 (élus + PPA) : débat sur le projet de PADD et de zonage | <b>29 juin 2021</b>                               | <b>Conseil Communautaire : Débat sur le PADD</b>                                  |
|                           |   | <b>Septembre 2021</b>                             | <b>Conseil Communautaire : arrêt du PLU</b>                                       |

**A noter que plusieurs séances de travail internes ont été animés par les services du Grand Guéret avec les élus de la commune de la Chapelle-Taillefert tout au long de la démarche.**

## 2.2. Volet communication

### 2.2.1. Articles parus dans les bulletins municipaux (extraits)

#### HISTOIRE

### Souvenirs de Chapelauds



En 2019, la Bibliothèque a organisé une exposition sur l'histoire de La Chapelle-Taillefert au XX<sup>ème</sup> siècle. Grâce à vos documents, à vos photos, à vos objets, à vos anecdotes, nous avons pu retracer l'évolution des métiers, de l'école, des mariages,

du mode de vie des Chapelauds au siècle dernier. Entre le 17 et le 27 octobre, vous avez été près de 160 personnes à franchir les portes de la salle polyvalente pour visiter le passé de notre commune, pour assister à la soirée de vernissage, au café-débat ou à la soirée cinéma de clôture. Nous vous remercions toutes et tous pour tous les échanges et les bons moments partagés !

#### CULTURE



### Trois petites notes de musique

Les Amis de La Chapelle-Taillefert ont eu le plaisir d'accueillir le lundi 12 octobre à la salle polyvalente le spectacle « les Français chantent aux Français ». L'équipe de Thierry BOURGUIGNON a su nous faire revivre « la seconde guerre mondiale racontée en chansons ». Les règles sanitaires ont été appliquées et cinquante personnes ont pu assister à un concert de très grande qualité.

#### URBANISME

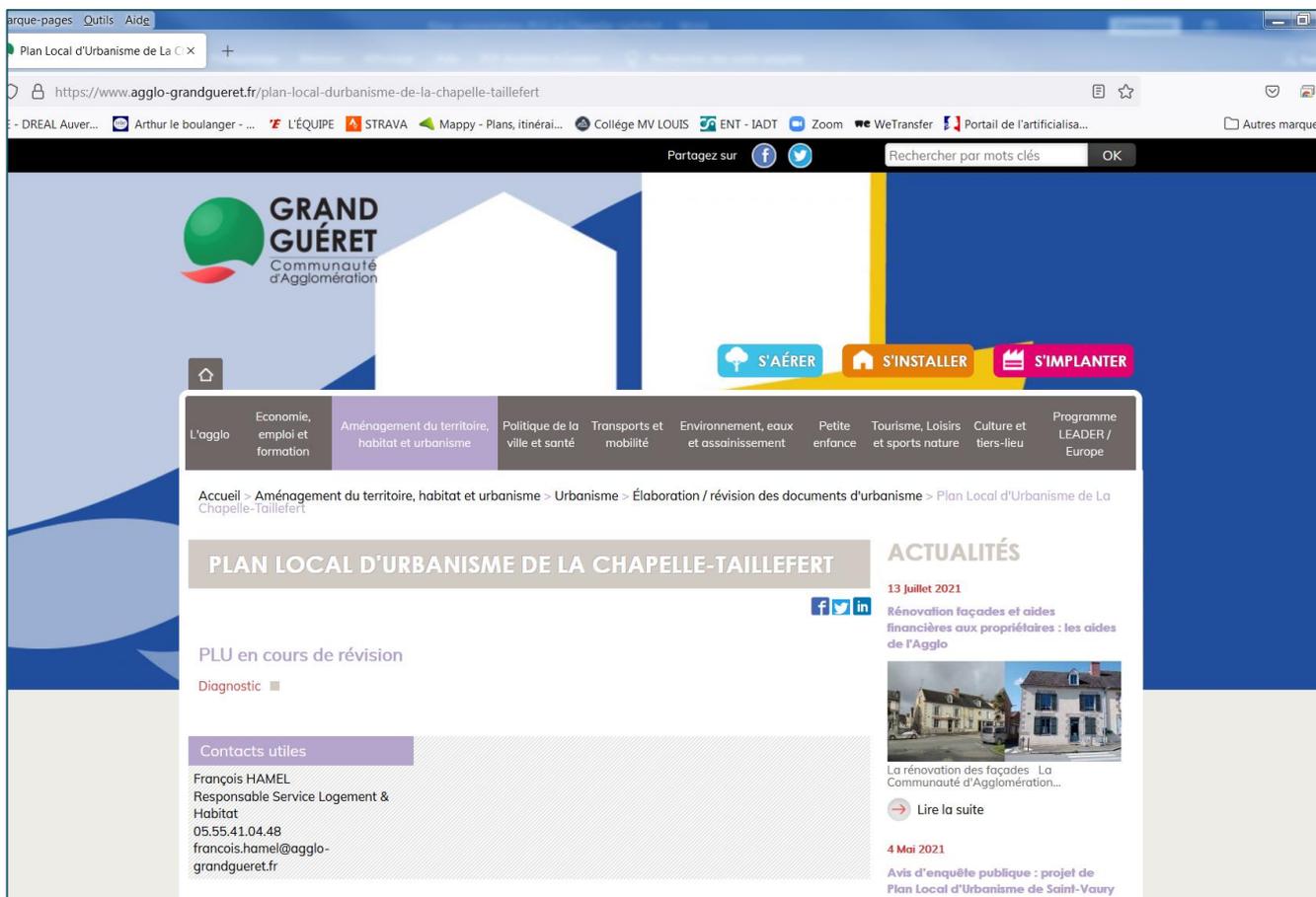
### Où en est le PLU ?



La révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune, entamée en 2018, suit son cours. Il s'agit d'une procédure lourde et complexe qui s'inscrit dans un cadre légal strict et s'articule en plusieurs temps : diagnostic, définition des orientations, adoption du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), élaboration du plan de zonage, puis enquête publique et enfin approbation. 2021 sera consacrée à la finalisation du plan de zonage ; l'enquête publique pourrait se dérouler en fin d'année, à moins qu'un énième re-confinement ne vienne à nouveau retarder ce dossier.

<https://www.agglo-grand-gueret.fr/plan-local-durbanisme-de-la-chapelle-taillefert>

## 2.2.2. Extrait du site Internet du Grand Guéret



## 2.2.3. Outils de concertation numérique

Deux outils de concertation numérique ont été mis en ligne sur le site internet du Grand Guéret (<https://www.agglo-grandgueret.fr/elaboration-revision-des-documents-durbanisme>) afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'exprimer.

**Révision et élaboration des PLU et CC**

**Boîte à idées**  GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

Pour proposer des idées sur le devenir de votre territoire, c'est ici ! Ce formulaire est dédié aux personnes qui souhaitent enrichir le projet de révision et d'élaboration des documents d'urbanisme par une proposition, une idée, une suggestion... Les formulaires seront directement transmis à vos élus, en toute discrétion.

Votre nom  Votre prénom   
 Votre e-mail   
 Faites-nous part de vos idées et suggestions pour le devenir de votre territoire

Votre formulaire est à déposer à la Communauté d'Agglomération ou à envoyer à l'adresse mail : francois.hamel@agglo-grandgueret.fr

Pour tout renseignements, veuillez vous adresser à la Communauté d'Agglomération - 2 av. Charles de Gaulle BP 300 23005 Guéret Cedex - Tél: 05 55 41 04 48

**Révision et élaboration des PLU et CC**

**Formulaire pour ma parcelle**  GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

Pour poser vos questions ou formuler une demande qui ne concerne que vous, c'est ici ! Ce formulaire est dédié aux personnes qui s'intéressent sur l'avenir de leur parcelle, la constructibilité de leur terrain... Les questions seront directement transmises à vos élus, en toute discrétion.

Votre nom\*  Votre prénom\*   
 Votre e-mail   
 Votre Commune   
 Références cadastrales de votre parcelle (section et numéro de parcelle)\*   
 Description de votre demande\*

\*Informations obligatoires

Votre formulaire est à déposer à la Communauté d'Agglomération ou à envoyer à l'adresse mail : francois.hamel@agglo-grandgueret.fr

Pour tout renseignements, veuillez vous adresser à la Communauté d'Agglomération - 2 av. Charles de Gaulle BP 300 23005 Guéret Cedex - Tél: 05 55 41 04 48

**Accuse de réception en préfecture**  
023-200034826-20210921-228\_21-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2021  
Date de réception préfecture : 23/09/2021

## 3. ANNEXES

### 3.1. Extrait de délibérations

[3.1.1. Délibération de prescription](#)

[3.1.2. Délibération « débat du PADD » en Conseil municipal](#)

[3.1.3. Délibération « débat du PADD » en Conseil Communautaire](#)

### 3.2. Support du COPIL n°3